

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 62-419-1931 Interdiction de séjour

n° 62-419-1931

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 octobre 1931
Numéro JO n° 419 du 31/10/1931	Date du numéro 31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans, pour compter du 15 juin 1933, date de sa libération, au nommé Abdi Ibrahim.